**Département du Doubs**
**Arrondissement de MONTBELIARD**
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**
**EXTRAIT n° 2025-48**
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**
**Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

| | |
|---|---|
| **Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**<br><br>**Nbre de membres présents : 24** | **Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT |
| **Nbre de suffrages exprimés : 24** | **Excusés :** /<br><br>**Absents :** Valère NEDEY. Nadine MERCIER. . Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR<br><br>**Pouvoirs :** / |

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : le 2 avril 2025

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. *( 30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA)* des voix présentes et représentées.

**MISE A DISPOSITION RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS PAR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE / CONVENTION DE PARTENARAIT ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET LE DEPARTEMENT DU DOUBS**

Accusé de réception en Préfecture
025-212505804-20250409-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

MIS EN LIGNE LE 16/04/2025

*Extrait du registre des délibérations n°2025-48*

## MISE A DISPOSITION RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS PAR LA MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE/

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET LE DEPARTEMENT DU DOUBS

Monsieur le rappelle informe que les bibliothèques publiques créées et financées par les communes et les communautés de communes ont pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement culturel.

Les bibliothèques publiques contribuent à la création et à la préservation d'une société démocratique.

« Pour remplir leur rôle d'une manière satisfaisante, les bibliothèques doivent avoir des ressources adéquates, non seulement au moment de leur création mais aussi sur une base permanente, afin qu'elles soient capables de maintenir et de développer des services qui satisfassent les besoins de la communauté locale » (Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994).

L'ensemble des bibliothèques du Département constitue un réseau pour la promotion de la lecture.

Le Conseil départemental favorise leur développement dans tous les secteurs du Doubs, selon les principes de solidarité et de cohésion sociale. Il offre un ensemble de ressources et de services via la Médiathèque Départementale.

Les ressources documentaires et culturelles proposées au format numérique font partie intégrante de l'offre d'une bibliothèque actuelle. Le Conseil Départemental, soucieux d'accompagner les bibliothèques de son territoire dans le développement de cette offre a mis à jour sa plateforme de ressources numériques en 2021 avec un nouveau portail d'accès baptisé « Sequoia ».

2025 est une année charnière, qui proposera l'offre actuelle, accessible depuis la plateforme Sequoia jusqu'en août et une offre renouvelée avec une nouvelle plateforme de diffusion de septembre à décembre 2025.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la formule adoptée est un prorata du coût total, en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée par rapport au nombre total d'habitants du Département du Doubs. Il est donc proposé de partir sur le même principe de quote-part en fonction de la population desservie dont les chiffres seront mis à jour en fonction des derniers recensements INSEE disponibles.

Le coût global de la nouvelle offre se monte à **76 483 €** au niveau départemental. A titre d'information en 2025 en ce qui concerne Valentigney, la quote-part représente 2%, le montant prévisionnel pour 2025 sera donc de **1 530 €**.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

MIS EN LIGNE LE 16/04/2025

La présente convention est signée pour une durée d'un an, au terme duquel les parties décideront d'un commun accord de la reconduire pour une durée laissée à leur libre appréciation.

➢ **Par cette convention, la Ville s'engage à :**

- Verser au Département une cotisation annuelle au prorata du nombre d'habitants correspondant à la population desservie par rapport à la population départementale. Il est fixé, sur la base des statistiques INSEE disponibles à la date de la signature, à 2% pour la ville de Valentigney. Il peut être révisé à la demande de l'un des deux signataires en cas de variations significatives, ayant un impact notable à la hausse ou à la baisse sur les tarifs.
- Promouvoir les ressources numériques mises à disposition auprès des lecteurs de sa bibliothèque municipale par tout moyen de communication, soit ceux proposés par le Département, soit ceux créés par la bibliothèque municipale,
- Suivre et contrôler les inscriptions de ses lecteurs en collaboration avec les personnels de la Médiathèque Départementale chargés de gérer les ressources numériques,
- Participer aux réunions de la commission numérique départementale,
- Participer aux actions de formation proposées par la Médiathèque.

➢ **Le Département du Doubs s'engage à :**

- Mettre à disposition, pour les lecteurs inscrits de la bibliothèque municipale de Valentigney, des ressources numériques (musique en ligne, vidéo en ligne, presse en ligne, autoformation en ligne, ou toutes ressources numériques choisies par le Département en concertation avec la bibliothèque municipale de Valentigney). La liste de ressources numériques est susceptible d'évoluer d'année en année, en fonction de l'offre des éditeurs,
- Proposer une aide à la médiation à la demande,
- Proposer des actions de formation,
- Organiser et animer des réunions de la commission numérique constituée des représentants des bibliothèques partenaires, et y présenter un bilan statistique de l'année écoulée, ainsi que les éventuels changements de ressources pour l'année à venir.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

MIS EN LIGNE LE 16/04/2025

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée, portant sur la mise à disposition de ressources numériques dans les bibliothèques entre le Département du Doubs et les communes de plus de 10 000 habitants dont Valentigney et **d'ENGAGER** la dépense correspondante à la cotisation annuelle, soit la somme de 1 530 €
- **DIT** que la présente délibération sera :

➢ **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
➢ **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
➢ **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**

**Philippe GAUTIER**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025